



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

## Séance du 30 juin 2025

**DELIBERATION N°25/2025**

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Madame RAFIA Kadijja, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène, RIOUAL Françoise, Madame HAMOU THERREY Bernadette.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame LIZEE Anne-Christine.

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe, SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17Présents : 10 Votants : 11

Date de convocation : 20/06/2025

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 10 (dix).

Le nombre de votants est arrêté à 11 (onze) voix. Mme LIZEE Anne-Christine a donné "bon pour pouvoir" à Mme REVOL

**OBJET : RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°14/2025 RELATIVE À L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Vu** la délibération n°14/2025 en date du 8 avril 2025 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

**Vu** la lettre recommandée avec accusé de réception valant recours gracieux de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Istres en date du 9 mai 2025, constatant que le résultat 2024 de la section de fonctionnement constaté au compte administratif et reporté au budget primitif présente une différence de 0.18 centimes avec le résultat du compte de gestion et demandant le retrait de la délibération 14/2025 d'affectation des résultats du résultat de fonctionnement ;

**Vu** le compte administratif et le compte de gestion 2024,

**Considérant** la nécessité de rectifier l'affectation des résultats de fonctionnement afin d'avoir les mêmes montants au compte administratif 2024 et au compte de gestion 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE**

De retirer la délibération n°14/2025 du 8 avril 2025, dont les montants affectés étaient inexacts.

D'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit, conformément aux données issues du compte administratif et du compte de gestion :

- Résultat de la section de fonctionnement 2024 : -54 243,84 €
- Affectation en excédent reporté du fonctionnement 2025 : 589 241,99 €
- Résultat de la section d'investissement 2024 : 8 934.06 €
- Affectation en excédent reporté de l'investissement 2025 : 504 316.76 €

De mettre en conformité le budget 2025 par le vote d'une décision modificative reprenant ces résultats.

**APPROUVE**

Le retrait de la délibération 14/2025 et la décision modificative du budget primitif 2025 affectant les résultats modifiés.

**AUTORISE**

Madame la Vice-Présidente a signé tous les documents afférents.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente

Maryline EZURKA  
Secrétaire des Vigier  
13741 Vitrolles  
C.C.A.S.